

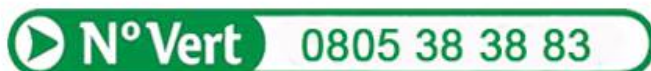


Le Point rose œuvre en faveur du développement des soins palliatifs pédiatriques et de l'accompagnement des familles frappées par la perte d'un enfant. Ajouter de la vie aux jours quand on ne peut ajouter de jours à la vie, aider les familles à sortir de leur isolement et à trouver une forme de résilience après l'impensable, telles sont les ambitions de cette association reconnue d'utilité publique.

Le Point rose a été créé en octobre 2015, à la suite du décès de Carla-Marie, emportée par une tumeur cérébrale, à l'âge de 9 ans. Ce drame a confronté ses parents à l'insuffisance de l'accompagnement des familles confrontées à la fin de vie d'un enfant. Le Point rose agit depuis pour améliorer le soutien de l'enfant et de sa famille dans cette épreuve, et leur offrir les meilleures conditions possibles à domicile, à l'hôpital et dans les structures spécialisées.

Partenaire de nombreuses manifestations sportives de la ville, et représenté par de nombreux ambassadeurs sportifs, Le Point rose utilise le sport dans un triple objectif: communiquer, récolter des fonds, mais aussi associer les familles à ces manifestations, par la gestion de stands, d'animations ou la participation sportive à l'événement. Le sport les aide à trouver la voie de la résilience et à vivre et partager des moments intenses et conviviaux.

- **Un soutien et un numéro vert 24/24h, 7/7j**, créé pour répondre aux besoins et à la détresse des personnes et familles partout en France : besoins financiers, psychologiques, médicaux, administratifs... Ce premier soutien conditionne une grande partie du potentiel vital de la personne, en termes d'accompagnement et de résilience.



- **Un Centre de Ressourcement** : Le Point rose a l'ambition d'ouvrir un centre hors hôpital d'accompagnement thérapeutique et de prise en charge des familles pour les aider à vivre la fin de vie de leur enfant, et les soutenir après. Ce Centre de Ressourcement a aussi pour ambition de former et soutenir aussi le personnel soignant confronté à cette épreuve.

Comment aider Le Point rose

Les dons peuvent se faire par chèque à l'ordre Le Point rose ou en ligne sur la plateforme de dons caritatifs Alvarum (dons sécurisés) :

<http://www.alvarum.com/faireundon-lepointrose#.Vruu8dmiexl.email>

Reconnue d'utilité publique, les montants versés au Point rose permettent une déduction d'impôt de 66%, et l'envoi d'un reçu fiscal à joindre à votre déclaration d'impôts (pour les candidats français uniquement).*

*** Précisions sur les déductions fiscales sur l'impôt sur le revenu (payé en France exclusivement)**

☐- Si vous êtes un particulier : Vous pouvez déduire 66% du montant de votre don au titre de l'impôt sur le revenu (dans la limite de 20 % du revenu imposable). En cas de dons supérieurs à ce taux, il est possible de reporter l'excédent sur l'année d'après et ceci, pendant 5 ans au maximum. Autrement dit, un don de 100 € ne vous coûte que 34 €.☐☐

- Les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés bénéficient d'une déduction fiscale égale à 60 % du montant du don dans la limite d'un plafond de 5 ‰ (5 pour mille) du chiffre d'affaires annuel. En cas de dépassement, il est possible de reporter l'excédent sur les 5 exercices suivants.

Le Point rose 

Adresse : 7001 avenue Marcel Mattéoda 13480 Cabriès

Tel : +33 6 11 05 06 79

Mail : lepointrose@yahoo.com

Site internet : <http://www.lepointrose.org/>

Facebook : <https://www.facebook.com/Le-Point-rose>



